

LE MEMORIAL,

O U

RECUEIL HISTORIQUE, POLITIQUE ET LITTERAIRE,

—(Feuille de tous les jours.)

PAR MM. DE LA HARPE, DE VAUXCELLES ET FONTANES.

Septidi, 27 messidor, an V.

Samedi 15 juillet 1797 (v. st.)

(N^o. 57.)

Vis consili expers mole ruit suâ ;
Vim temperatam di quoque provehant
In majus :

ANGLETERRE.

Londres, le 8 juillet (20 messidor.) Avant-hier on fit lecture à la chambre des communes, d'un message du roi dont voici la teneur :

GEORGES ROI,

« Comme la situation des affaires publiques peut bientôt mettre S. M. dans le cas de terminer la présente session, S. M. juge à propos de recommander à ses fidèles communi- cations de pourvoir à ce qu'elle puisse acquitter les dépenses extraordinaires, et prendre les mesures que l'urgence des affaires peut nécessiter; et en particulier, si la circonstance paroissoit à S. M. l'exiger, accorder quelque assistance première à son alliée la reine de Portugal, pour la mettre en état de défendre son pays contre toute attaque de la part de l'ennemi commun. G. R. »

Sur la motion de M. Pitt, la chambre résolut de prendre en considération ce message qui fut aussi envoyé à la chambre des lords.

En conséquence, dans la séance d'hier, le même exposa à la chambre des communes, « qu'il demandoit un vote de crédit de 500,000 liv. sterlings; qu'il y avoit toujours, en tems de guerre, des besoins imprévus, qui occasionnoient des dépenses qu'il étoit impossible d'évaluer, et auxquelles par conséquent on ne pouvoit pourvoir; qu'en addition aux besoins qui pouvoient survenir, il croyoit de son devoir d'assurer qu'il seroit nécessaire de faire quelques avances à la reine de Portugal, alliée de S. M.; qu'il ne savoit pas jusqu'où ni de quelle manière cette assistance pouvoit être accordée, mais qu'il étoit d'avis qu'une somme de 200,000 liv. sterl. seroit un secours suffisant; qu'il étoit convaincu qu'on ne feroit point difficulté de passer cette somme en faveur de notre fidèle alliée, pour le reste de l'année, quelle que puisse être l'issue des négociations de paix actuellement entamées: toutefois qu'il comprenoit dans le vote de crédit ladite somme, aussi bien que d'autres charges ou dépenses, non encore certifiées, pour l'armée du prince de Condé; qu'il avoit aussi dessein d'y comprendre quelques frais qui résulteroient du licenciement de quelques-uns des corps au service dans les Indes occidentales; qu'en conséquence, il faisoit la motion d'accorder à S. M., en qualité de vote de crédit, une somme de 500,000 l. sterl., pour subvenir aux dépenses et besoins énoncés dans le message. » La motion fut approuvée; et il fut décidé que le rapport de cette résolution seroit fait le 10.

Quelques personnes regardent cette demande de fonds comme une apparence de continuation de guerre; mais, tout bien examiné, elle ne milité pas plus pour la guerre que pour la paix. Quoiqu'il en soit, on vient d'ouvrir une police d'assurance qui donne vingt guinées pour cent, à condition d'en recevoir cent, en cas que la France vienne à conclure la paix avec la Grande-Bretagne, dans le cours de cinq semaines.

FRANCE.

Paris, le 26 messidor.

Le journal des *Hommes Libres* du 4 juillet, raconte fort au long comment Richer-Sérisy dina chez Bazoni, banquier, avec MM. Corzini, Spinola, et avec lesquels il n'a jamais diné ni conversé de sa vie.

Jacobinière à Châlons; grands cris tous les soirs, force mouvement pour recruter.

A Nantes déjà deux sociétés correspondantes avec l'hôtel de Montmorenci. Une troisième promet de s'assembler; en attendant on a volé neuf barils de poudre.

A Dieppe, société qui recrute; registre où l'on s'inscrit en recevant l'engagement. Un frère qui n'aime pas à donner sa signature, s'est vu frustré d'un engagement de 500 livres.

Allons Savary et Bailleul, criez contre les *monstres* de royalistes. Les frères de Châlons, les barils de poudre de Nantes, les signataires de Dieppe et la capitale de la république jacobine, le cercle de Montmorenci, vous regardent, vous applaudissent, vous attendent.

Le prélat Fessier va, dit-on, prêchant et confirmant dans le département de l'Eure. *La Quotidienne* nie ce fait, parce que le prélat a renié *crème et baptême* et pris acte de sa renonciation au culte catholique: *la Quotidienne* en rapporte l'acte du 29 ventôse an 2.

Les Bordelais ne donnent pas, comme on dit, des coups de bâtons aux jacobins, mais ils leur laissent entrevoir qu'il ne tient qu'à eux d'en être régalez, s'ils remuent.

Cretot renvoie de nouveau les ministres: il place l'évêque d'Autun aux relations extérieures, Pleville à la marine, Viellard ou Duvéyrieu à la justice; mais qui remplacera Ramel aux finances?

Il n'est bruit que de la belle réception que les Lyonnais

ont faite à l'ambassadeur turc. M. Delandine lui a débité un discours plein d'une galanterie savante. On a proposé à son excellence de toaster aux *invincibles armées ottomanes*, il a bu aux *charmantes beautés de France*. Le gazetier de Lyon termine en disant : *A-t-il été généreux. Oh non.* Il est arrivé mercredi à Paris.

Grégoire continue d'être en mal d'enfant pour son concile.

La fête du 14 juillet a été célébrée par le directoire avec beaucoup d'éclat, et par le public, avec un très-foible concours, car les boutiques et les ateliers étoient fournis d'ouvriers, à l'ordinaire : il n'y manquoit que ces ouvriers qui remplissent les tabagies, et ils sont par malheur en assez grand nombre pour produire une apparence de foule dans un espace borné. Ils inondoient les cours du Luxembourg : des motionnaires bien atroces et quelques chansonniers obscènes faisoient la dépense d'esprit convenable à cette assemblée ; celle du vin est abondante. Depuis plusieurs jours, réduits à répéter entre eux les facéties jacobines aux quelles on les exerçoit depuis l'établissement du cercle constitutionnel, ils ne se sont point élevés à ce degré d'enthousiasme, ou plutôt de fureur que certains politiques annonçoient ; et pour parler le langage révolutionnaire, *le coup monté a été démonté.*

V A R I É T É.

D'un ancien Aristide fort différent des nôtres, et des finances d'Athènes qui étoient pillées comme celles de France.

Ne pensez-vous pas, Messieurs, qu'en s'accostant de quelques amis, pour aider le tems présent à couler, il faut se transporter dans les tems anciens, et s'y escorter des honnêtes gens d'alors. Leur commerce est sans inconvéniens et plein d'utilités diverses. Leur bon sens est celui qu'on voudroit voir régner de nos jours. Leurs malheurs sont assez approchans des nôtres. On aime à voir comment leur sagesse et leur courage les en tiroient ; à observer la marche d'une bonne nature ; à la prendre sur le fait, comme dit Fontenelle ; et à voir, que si la nature humaine, en général, est incorrigible, et les fautes des pères, perdues pour les enfans, les ressources des bons esprits sont les mêmes, et que les bons exemples sont *là*, comme on dit, pour qui veut les suivre.

J'ouvre mon Plutarque ; celui de Dacier, car j'ai perdu à la bataille, celui d'Amyot, où Dacier dit qu'il y avoit deux mille fautes, mais où on trouve dix mille agrémens qui manquent au Dacier. Je lis la vie d'Aristide.

Les Athéniens avoient eu, comme nous, une monarchie, et comme nous, ils avoient une république, avec cette différence qu'ils l'eurent parce qu'ils avoient une très-petite capitale que les communes environnantes gouvernoient, et que nous en avons une énorme qui a entraîné toutes les communes. Il y eut, comme chez nous, une ambition publique pour la grandeur de l'Etat, et des ambitions privées qui se mettoient à la suite de celles-là, pour accroître les fortunes particulières. Il s'en faisoit d'effrayantes comme ici, et comme ici, les finances furent mises dans un parfait désordre.

Le juste Aristide devint trésorier public. Nous avons eu, comme on sait, une coupée subite d'Aristides qui se chargeoient des *cassettes*. Si un grand nom pouvoit être avili parce

que de ridicules scélérats s'en décorent, on n'oseroit plus parler d'Aristide. Mais voyons ce qu'il fit.

Aristide ne fut pas plutôt nommé trésorier général de la république, qu'il fit voir que tous les trésoriers ses prédécesseurs, et ceux de son tems avoient pillé de grosses sommes, et sur-tout Thémistocle : car il étoit bien homme sage, mais il n'avoit pas beaucoup d'empire sur ses mains. C'est pourquoi, lorsqu'Aristide voulut rendre ses comptes, Thémistocle fit une grosse brigue contre lui, le chargea d'avoir volé les deniers publics, et vint à bout de le faire condamner. (A merveilles, grand Thémistocle ! mais poursuivons.) Les principaux de la ville et les plus gens de bien s'étoient élevés contre un jugement si inique ; non-seulement l'amende lui fut remise, mais on le nomma encore trésorier pour l'année suivante. C'est ce qui m'étonne.

*Alors il fit semblant de se repentir de sa première administration et de vouloir se corriger ; se montrant donc plus traitable et plus facile ; il trouva le secret de plaire à tous ceux qui pilloient la république (compagnie Dijon ! fournisseurs de Truguet !) car il ne les reprenoit point et n'épluchoit point exactement leurs comptes ; de sorte que tous ces pillards gorgés de biens combloient de louanges Aristide, et faisoient eux-mêmes des brigues pour le faire continuer dans sa charge de trésorier. (O Ramel ! ô Truguet !) Mais le jour de l'élection étant venu, comme on alloit le nommer par tous les suffrages, Aristide, se levant, tança rudement les Athéniens ; il leur dit : *Quand j'ai administré vos finances en homme de bien, j'ai été bafoué et traité comme un infime ; et aujourd'hui, après les avoir abandonnées à tous ces voleurs publics, je suis un homme admirable, le meilleur des citoyens : je vous déclare que j'ai plus de honte de l'honneur que vous me faites aujourd'hui, que de la condamnation que vous prononcez contre moi ; et je suis indigné de voir qu'après de vous il est plus glorieux de complaire aux méchans, que de conserver les biens de la république, et il se retira.* Tout ceci n'est plus du Ramel, ni du Truguet.*

Nous avons remonté au siècle d'Aristide. Faisons-le un moment descendre au nôtre, et supposons Aristide devenu trésorier de la république française. Il faut supposer pour cela quelques préliminaires ; qu'il n'eût point été émigré, ni parent d'émigré, ni de la profession de Fénélon ou de Vincent de Paul, qui est, comme a dit un directeur, une profession de sycophantes amis de la tyrannie : il faut une supposition plus hardie ; qu'il n'eût point été guillotiné. Enfin, ce qui est horriblement difficile, il faut croire qu'il eût consenti à se mêler de quelque chose. Tout cela étant admis, et Aristide tenant le timon de la barque à Cambon ; Aristide faisant merveilles et rétablissant l'ordre, j'ai deux mots à lui dire :

O ! Aristide, surnommé le Juste, Voilà qui va bien ; vous avez épouvané les voleurs publics : les voilà tous dispersés, enfuits. Reposez-vous, Aristide, comme le Créateur, quand il eut fait le monde ; et voyez que *votre œuvre est bonne*. Mais non, je me trompe ; son œuvre étoit établie pour toute la durée des siècles : et la vôtre va érouler. Vous êtes allé vous reposer à votre petite métairie, près du mont Hymette, recueillir votre miel, presser vos huiles. Ah ! revenez vite ; tout est à recommencer, tout est perdu. Dès que vous avez été en route pour aller à votre campagne, ils s'y sont mis pour revenir à la ville. Vous n'étiez pas au pied du mont Hymette, qu'ils étoient

à la tribu
maîtres.

La nat
bonheur
voulons,
malgré n
présenten
Nous vo
grands b
et perpé
nous auro
qui est s
grand em
d'une mu

Nous
nous dés
remercia
nous char

Un de
de ce jo
sourdes,
cer de gr
de petits
éclairés.
qu'il a do
parti pre
de toute

Je sai
en Fran
la révol
il faut m

On lit
ne sais
ses deux
ne sache
grande p
un homm
d'après
mois, p
bien que
que tout
heurs, p
bienues,
publique
fut, si j'
et 1790.
puration
suite le
calotins
tuèrent e

On ne
nouvelles
n'existe
foi ne di
car il n'e
assez d'a

à la tribune pour traiter du profit des impôts : ils sont les maîtres.

La nature l'emportera toujours, Aristide ; elle veut le bonheur des peuples, et non leur ambition. Quand nous voulons, malgré elle, de grands empires, elle nous donne, malgré nous, de hardis et avides spéculateurs qui nous présentent de grands moyens, et qui se les approprient. Nous voulons un grand commerce, nous aurons de plus grands besoins ; de puissantes armées, elles multiplieront et perpétueront les guerres ; des finances demesurées, et nous aurons d'insatiables voleurs. Tel est le sort de l'Attique qui est si bornée, et de la Gaule qui est si vaste ! Et un grand empire est le mouvement concordant et simultané d'une multitude de désaccords.

Rerum concordia discors.

O

Nous ne savons pas même le nom du correspondant que nous désignons par la lettre O ; mais nous devons, en le remerciant, lui demander la continuation des présens qu'il nous charge d'offrir au public.

De quelques affiches séditieuses.

Un de nos collègues a fort bien remarqué, dans le N^o. 53 de ce journal, qu'il ne falloit pas négliger les rumeurs sourdes, dans le moment actuel, et qu'elles peuvent annoncer de grands événemens. Il a rassemblé un certain nombre de *petits faits* qui ne seront pas sans importance aux yeux éclairés. Je crois qu'on peut ajouter à toutes les indications qu'il a données, celle des calomnies nombreuses qu'un certain parti prend soin d'afficher depuis quelque tems aux coins de toutes les rues de Paris.

Je sais que l'art de la calomnie a toujours été cultivé en France, et qu'il a dû faire de merveilleux progrès avec la révolution. Mais tout a ses bornes, et quand on ment, il faut mentir avec vraisemblance.

On lit dans un des faubourgs de Paris qu'un *prêtre* de je ne sais quel département, a violé, le matin, une mère, ses deux filles et leur servante, et qu'il les a tuées le soir, ne sachant plus qu'en faire. On distribue avec une plus grande profusion une autre anecdote non moins étrange. C'est un homme toujours *aveuglé par des prêtres*, qui vient, *d'après leurs conseils*, d'éventrer sa femme, grosse de six mois, parce qu'elle étoit une ex-religieuse. On se doute bien que ces prêtres sont des *réfractaires* ! il faut ajouter que tout écrivain qui montre quelque intérêt à leurs malheurs, est insulté journellement dans les affiches vertes, bleues, rouges et blanches, qui couvrent les murs et les places publiques : on y joint même le secours des caricatures. Telle fut, si j'ai bonne mémoire, la marche des jacobins, en 1789 et 1790. Ils affichèrent d'abord tous les jours la grande conspiration des *aristocrates et des calotins*. Ils chantèrent ensuite le refrain civique que je n'ai point oublié, *nobles et calotins, à la lanterne* ; et quand le tems fut venu ; ils les tuèrent et les pillèrent dans tous les départemens à la fois.

On ne peut guères douter, d'après le style de ces affichés nouvelles et d'autres circonstances déjà rappelées, qu'il n'existe un projet de conspiration. Mais les gens de bonne foi ne diront plus que les conspirateurs sont des royalistes ; car il n'est pas vraisemblable que les fictieux aient encore assez d'adresse pour ramener ces tems où les *aristocrates*,

dont on brûloit les châteaux, étoient accusés de payer les incendiaires.

Il y a plus de sept ans qu'on attribue des complots sans nombre au parti qu'on nomme royaliste ; *il relève toujours une tête audacieuse* ; il opprime par-tout les patriotes ; et cependant il est certain que ce parti est par-tout écrasé, même au-delà de nos frontières. Aux craintes de quelques personnes, à leurs discours, ne croiroit-on pas qu'une armée de braves s'est ralliée sous les murs de Paris, au panache blanc de quelque nouvel Henri IV ? Mais ce n'est pas cela. On a, dit-on, entendu quelques étourdis se donner, dans un jardin public, des titres proscrits par la constitution. Ils ont très-grand tort ; leur conduite doit exciter le rire de la pitié : mais ne leur faisons pas croire qu'ils sont importans, par des allarmes exagérées. Rappelons-nous le vainqueur d'Italie, pour assiéger les avenues de Bagatelle, de Tivoli, et les presses de deux ou trois journaux ? Voilà, jusqu'à présent, où sont les forces des royalistes. Je dormirai fort en paix, tant que je n'aurai pas d'autres ennemis ; mais si les jacobins parviennent à soulever encore la multitude, c'est tout autre chose : et ceux qui gouvernent, ne doivent pas être plus rassurés que moi, car les jacobins en veulent bien moins aux citoyens obscurs, qu'aux dépositaires de la puissance. F.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

PRÉSIDENCE D'HENRI LARIVIÈRE.

Séance du 26 Messidor.

Que le secret des lettres ait été violé, c'est ce que prouvent et des réclamations sans nombre, et une dénonciation formelle, et même un arrêté du directoire. Nous avons déjà parlé de cet arrêté, et l'on peut se rappeler qu'il ordonne aux commissaires du directoire dans les départemens, celui de Paris excepté, d'ouvrir toutes les lettres venant d'Espagne, d'Italie, ou partant pour ces contrées, etc. Le motif de cet arrêté se trouve apparemment dans les articles 636 et 638 du code des délits et des peines. Ils condamnent à deux ans de gêne tout individu qui violeroit le secret des lettres, mais ils supposent qu'il est des cas où le gouvernement a droit de les ouvrir, car ils ajoutent : « Il n'est point dérogré à la surveillance qu'a le gouvernement sur les lettres venant de l'étranger ».

Rambau ne pense point qu'un pareil principe puisse être consacré par la législation d'un peuple libre. Sous l'assemblée constituante, à l'époque où la fuite du chef de la nation laissa flotter les rênes du gouvernement ; où des mesures de salut public devenoient nécessaires, les représentans de la nation repoussèrent avec indignation tout ce qui pouvoit attenter au secret des lettres ; et sous les législatures suivantes, si quelques communes révolutionnaires furent moins délicates, leur indiscrete curiosité fut du moins improuvée par l'autorité suprême. La commission propose d'abroger les articles précités du code des délits et des peines. Le conseil arrête l'impression et l'ajournement.

Jean Debrie, par motion d'ordre : Il y a huit ans qu'à pareil jour Paris donna à la France entière le signal de la liberté. Affreuse Bastille ! c'est sur tes donjons escaladés, c'est au fond de tes cachots forcés par la valeur des Parisiens, que les habitans de cette grande commune s'écrièrent pour la première fois : *vivre libres ou mourir* ! Ce serment dissipa les cohortes de la tyrannie, et fit, d'un peuple esclave,

une famille de frères. Depuis cette glorieuse époque on a tout fait pour diviser les Français, tâchons de les réunir ! Au moment où mille dangers menacent les conquérans de la liberté, s'ils font un pas rétrograde, payons à leur généreux dévouement un solennel hommage, et que le témoignage de notre reconnaissance soit l'effroi des méchans et le prix des républicains. Je demande que vous proclamiez la déclaration suivante :

« Les citoyens de Paris, vainqueurs de la Bastille, ont bien mérité de la patrie. »

Couchery : je réclame la parole pour un amendement. Le jour qui vit renverser la tyrannie décevrière (murmure) n'est pas moins cher aux Français que la journée célèbre où s'écroula la tyrannie royale. Je demande que les héros du 9 thermidor soient assimilés aux héros de la Bastille.

Appuyé, s'écrie-t-on.

Merlin, de Thionville : *La plus platte tyrannie fut sans doute pour la France, la tyrannie de Robespierre et de Marat* : mais la fête du 9 thermidor aura bientôt son tour. Ce motif rend l'amendement inutile : je demande l'ordre du jour.

L'amendement n'a point de suite.

Philippe Delville : Je propose un autre amendement. Ce n'est point par les Parisiens seuls que fut prise la Bastille : Paris vit à ce siège beaucoup de Français des autres départemens. Je demande qu'à ces mots, *les citoyens de Paris*, on substitue ceux-ci, *les citoyens français*.

Couppé (des côtes du Nord) : Je m'oppose au changement. C'est bien dans Paris que la Bastille fut prise, c'est un fait certain (longs éclats de rire dans l'assemblée).... L'orateur descend de la tribune sans avoir tiré sa conséquence.

La rédaction proposée par Philippe Delville est adoptée. Le discours de Jean Debric sera imprimé.

Vaublanc saisit cette occasion pour remercier le directoire et Bonaparte, dont la généreuse entremise auprès de l'empereur vient de briser les fers de trois malheureuses victimes (la Fayette et ses compagnons), qui, le 14 juillet même, dit l'opinant, s'élançèrent avec courage dans la carrière de la liberté, et la parcoururent avec gloire, jusqu'au moment où les ennemis de la servitude, divisés par des circonstances difficiles, marchèrent au même but par des routes différentes.

Ces observations n'ont pas de suite.

Jouannet : S'il existoit encore une Bastille, nous la renverserions encore. Vous pouvez consacrer cette journée par un nouvel acte de justice. Rendons à la liberté cette foule d'ecclésiastiques estimables qui gémissent dans les cachots, ou dont les pleurs arrosent une lettre étrangère !

Bourdon et Thibaudeau objectent, 1^o. qu'il ne faut pas enlever par enthousiasme une décision que la conviction doit produire ; 2^o. que la discussion sur la police des cultes n'est point fermée : ils demandent qu'elle soit continuée.

La discussion est reprise sur le projet de la commission.

Royer-Corar, du nouveau tiers, s'étonne de voir qu'on veuille substituer, à un culte antique et cher à la majorité des Français, une *niaiserie philosophique* décorée du titre nouveau de *théophilantropie*. Cette théophilantropie, dit-il,

n'est qu'une abstraction métaphysique, inapplicable dans sa pratique, qui ne dit rien au cœur, qui n'impose aucun frein aux passions, et dans laquelle on n'aperçoit que trop un moyen détourné de ressusciter le culte de Robespierre.

Mais on n'insulte pas impunément aux idées religieuses de tout un peuple : le catholique est désormais inséparable du Français ; c'est de catholiques que seront toujours composées les assemblées primaires ; et le gouvernement qui persécuterait les catholiques, verroit retomber sur lui-même les coups indiscrets qu'il auroit portés.

En vain on redoute la haine et la vengeance d'une classe de citoyens trop long-tems persécutés. Il n'y a que le crime qui ne puisse pardonner. Condamné par ses premiers forfaits à des forfaits nouveaux, il cherche en vain en lui-même une paix qui le fuit, et le monstre se venge sur la société, du tourment de ses remords. Mais l'innocence persécutée, satisfaite de ne plus souffrir, oublie les maux qu'elle a soufferts : à ses yeux, une injustice moins criante est presque la justice. C'est le gouvernement révolutionnaire que détestent le peuple et les ministres de son culte : ce gouvernement est détruit, il l'est pour toujours ; il ne doit rester aux Français, quels qu'ils soient, qu'un sentiment de reconnaissance et d'amour pour la main qui saura sécher leurs larmes et guérir leurs blessures.

Pérés, du Gers, craint au contraire que l'adoption du projet ne ramène les maux causés par le fanatisme ; il veut du moins que les prêtres soient tenus de faire leur déclaration de soumission.

Pastoret répond que les maux imputés à la religion ne sont pas son ouvrage. Si l'on confondoit ainsi l'abus avec la chose, il faudroit donc dire aussi que le tocsin du 2 septembre sonnoit au nom de la liberté.

La suite de la discussion est ajournée à demain.

CONSEIL DES ANCIENS.

PRÉSIDENTE DE BERNARD-SAINT-AFFRIQUE.

Séance du 26 messidor.

Après avoir entendu le rapport de trois commissions différentes, le conseil approuve successivement les trois résolutions suivantes :

1^o. Celle qui réintègre dans la jouissance de ses biens Louise-Marie-Thérèse-Matilde d'Orléans, ci-devant duchesse de Bourbon.

2^o. Celle qui autorise la vente du papier destiné précédemment à la fabrication des mandats, et devenu désormais inutile.

3^o. Celle qui valide les opérations de l'assemblée du canton de Simorre, département du Gers, tenue le premier germinal ; et annule celles qui ont eu lieu les 5 et 6 du même mois.

Porcher prétend que l'assemblée du canton de Bercy, département des Basses-Pyrénées, a procédé légalement à la nomination de son juge-de-peace et de ses assesseurs. En conséquence il propose le rejet de la résolution qui annule cette élection.

La résolution est rejetée.

On souscrit pour ce journal, à Paris, chez CRAPART, rue de Thionville, No. 44 ; CUCHET, rue et Hôtel Survente ; et PICHARD, rue de Thionville, No. 40 : et pour toute la Belgique, chez Horgnies, à Bruxelles.

Le prix de l'abonnement est de 9 liv. pour trois mois ; de 18 liv. pour six mois, et de 36 liv. pour l'année.

RECU

OO
Dim

Venise, Padoue que
questre, d
ville et de
guerre et d
commandan
cet acte an
remplir au

La répu
critique ;
la cocarde
prochaine
de mouven
volution ;
sera démo

Milan, généraux
de sang, i
de citoyen
et ceux d'
tage pour
ont été re
été obligé
peine d'ê
militaire.

Les offic
sont plus c
lets ou d
équipages
avec huit
à la misèr
promenade
l'état-majo

Franco
troupe qu
des soupç
n'ignore p
belle port
de Berlin
très-active